

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Assemblée générale - 10 juin 2023



©E. Berthier - RB

Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

www.peche35.fr



Sommaire

Edito

La Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine

Les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine

Gouvernance et organigramme

Les partenaires

Les chiffres clés de 2022

Vente en ligne

Les grandes dates de 2022

Pôle Réglementation et contentieux

Pôle Développement du loisir pêche

Pôle Milieux

Bilan et compte de résultat 2022

Budget prévisionnel





Edito

Pour moi, et depuis plus de 7 ans maintenant, notre assemblée générale est signe de rencontres et de convivialité. Les différentes parties statutaires, le point financier et les interventions de ce jour attestent de la bonne gestion de notre Fédération départementale et surtout de l'importance du travail en réseau.

Pour assurer la pérennité de nos structures respectives et contrer ceux qui ont soif d'indépendance sans se soucier de l'intérêt des 21000 pêcheurs de notre département, mon équipe et moi-même avons le devoir de tous nous protéger. Le perfectionnement de notre règlement intérieur en sera le garant.

Depuis quelques années, et grâce à l'investissement sans faille de chacun d'entre nous, notre institution départementale a acquis de l'assurance, de la détermination politique ainsi qu'une expérience mieux reconnue et valorisée par nos différents partenaires. Malgré tout ça, ce cru 2023 a un goût très amer. La ville de Rennes, appuyée par les écologistes, a décidé d'interdire la pêche au nom de « la condition animale » et au mépris de la liberté individuelle. L'interdiction de pratiquer la pêche s'est glissée dans cette charte de manière insidieuse et non débattue, selon un argumentaire inepte présentant notre loisir comme une activité polluante et nuisible. Cette attaque, qui vise à mettre en danger la pêche en France, est inacceptable.

Dès aujourd'hui, je vous annonce que si cette interdiction n'est pas retirée de cette charte, un rassemblement d'envergure sera organisé. Je mobilise d'ores et déjà nos partenaires et notre réseau contre cette agression à nos valeurs et à nos libertés par une poignée d'ayatollahs de l'écologie. Cette dérive idéologique est inacceptable, nous mènerons la riposte ensemble et de façon déterminée.

Jérémy Grandière

Président de la Fédération
des AAPPMA d'Ille-et-Vilaine



La Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine

La **Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) d'Ille-et-Vilaine** est une association loi 1901, ayant le caractère d'un établissement d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature. Elle regroupe toutes les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) du département et a pour principal objet :

> *Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées ;*

> *La collecte auprès des A.A.P.P.M.A. de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche milieux aquatiques.*



Initiation à la pêche aux leurres



Renaturation d'un cours d'eau

> *La protection, la gestion et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que la surveillance du domaine piscicole départemental ;*

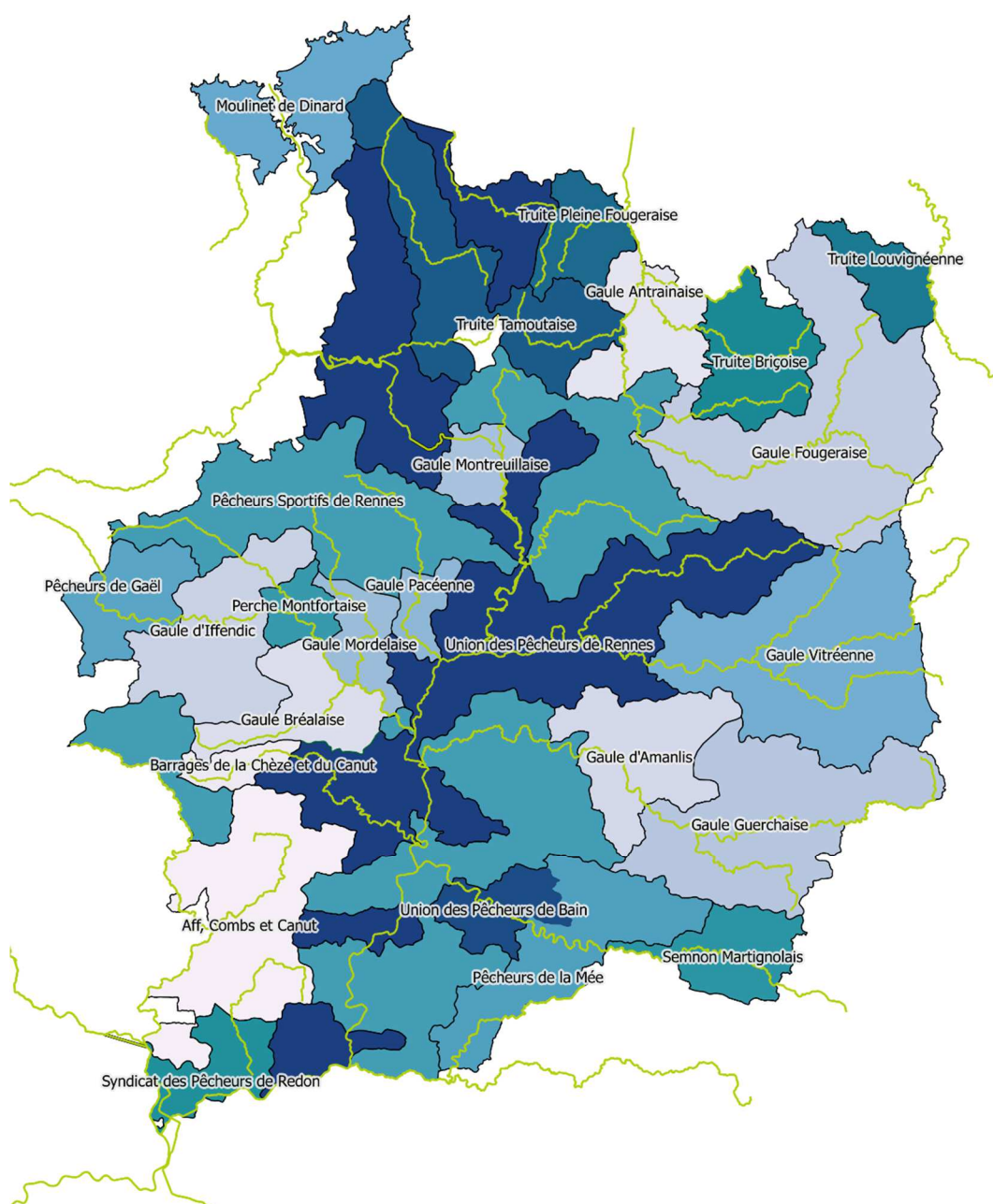
> *Le soutien et l'accompagnement technique aux acteurs publics de l'eau dans la mise en place de programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques et d'espèces piscicoles patrimoniales.*

La fédération est un acteur engagé dans la gestion et la protection des milieux et des espèces aquatiques et œuvre ainsi pour une pêche de qualité.



Les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (C.P.M.A.). En Ille-et-Vilaine, elles sont au nombre de 26.



Gouvernance et organigramme 2022

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

La Fédération a procédé, le 4 mars 2022, à l'élection de son Conseil d'Administration pour la période 2022-2026. Voici la liste des administrateurs de la Fédération (de gauche à droite sur la photo) :



Hervé Maillard, Secrétaire adjoint (Pêcheurs de Gaël) ; Patrick Leconte, Secrétaire (Perche Montfortaise) ; Jean-Yves Diot (Gaule d'Amanlis) ; Jean-Paul Bellier (Aff, Combs et Canut) ; Thierry Sauvagère (Gaule Vitréenne) ; Jean-Marie Izabel (Gaule Pacéenne) ; Alain Choquet (Pêcheurs de la Mée) ; Hervé Lemée, Vice-président (Truite Louvignéenne) ; Bernard Dugrée (Gaule Guerchaise) ; Alfred André (Gaule Montreuillaise) ; Claude Hamard, Trésorier adjoint (Gaule Bréalaïse) ; Loïc Prual, Trésorier (Gaule d'Iffendic) ; Jean-Pierre Coirre (Truite Briçoïse) ; René Luce, Vice-président (Pêcheurs Sportifs de Rennes) ; Jérémy Grandière, Président (Gaule Mordellaïse).



Nouvel organigramme du CA de la Fédération pour la période 2022-2026



Jérémy GRANDIERE
Président



René LUCE
1^{er} Vice-président



Hervé LEMEE
2^{ème} Vice-président



Loïc PRUAL
Trésorier



Claude HAMARD
Trésorier adjoint



Patrick LECONTE
Secrétaire



Hervé MAILLARD
Secrétaire adjoint

ADMINISTRATEURS

Alfred ANDRE
Jean-Paul BELLIER
Alain CHOQUET
Jean-Pierre COIRRE
Jean-Yves DIOT

Bernard DUGREE
Jean-Marie IZABEL
Thierry SAUVAGERE
Jean-Paul BROHAN

Décès de Bernard DUGREE le 19 décembre 2022.

Dates des réunions du Conseil d'Administration en 2022 : 22 février, 11 mars (élection du bureau), 27 avril, 27 juin, 3 octobre et 5 décembre.

Consultations numériques du CA : 24 février, 7 avril et 8 juin.

Dates des réunions du Bureau : 13 avril et 13 octobre.

La Réunion des présidents s'est tenue le samedi 10 décembre 2022 à Saint-Symphorien.



ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

PRESIDENT				
Christelle BUKRABA Pôle Comptabilité et Ressources Humaines - comptabilité générale ; - ressources humaines	Gwénaél ARTUR DIRECTRICE		Poissons migrateurs Politiques Régionales eau et biodiversité	
	Pôle Administratif Caroline TAILLEBOIS - secrétariat général ; - cartedepeche.fr ; - AOT ; - contentieux pêche et GPP (suivis).	Pôle Réglementation et contentieux Richard PELLERIN - organisation du contrôle de l'exercice de la pêche ; - réglementation pêche ; - contentieux pêche ; - suivi Loi Eau – dossiers juridiques. <i>Secteur ouest : Florian GUERINEAU</i> <i>Secteur est : Richard PELLERIN</i>	Pôle Développement du loisir pêche et communication Alexandre LE BORGNE - gestion et valorisation des parcours de pêche ; - cartedepeche.fr ; - animation ; - communication ; - manifestations ; - tourisme pêche et démarches partenariales. Maison de la Pêche et de la Nature <i>Animateur : Arthur LE MEHAUTE</i>	Pôle Milieux Florian GUERINEAU Stratégie départementale de suivi des politiques de l'eau et des milieux aquatiques - contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) ; - SAGE ; - ENS, Natura 2000 ; - partenariats locaux et études ; - plans de gestion AAPPMA. <i>Secteur ouest : Florian GUERINEAU</i> <i>Secteur est : Richard PELLERIN</i> Matthieu PECHARD Pôle expertise et ingénierie



Les partenaires

La Fédération mène de nombreuses actions dans le cadre de ses missions de développement du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques. Elle est soutenue par des partenariats techniques et financiers avec :

- *L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;*
- *La Région Bretagne ;*
- *Le Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel ;*
- *Le Département d'Ille-et-Vilaine ;*
- *La Fédération Nationale pour la Pêche en France.*

Par ailleurs, la Fédération travaille en collaboration et en partenariat sur de nombreux projets avec :

- *Bretagne Grands Migrateurs ;*
- *La Région Bretagne ;*
- *La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine ;*
- *L'Office Français de la Biodiversité ;*
- *Les guides de pêches professionnels ;*
- *L'Institut National de Recherche Agronomique ;*
- *Les syndicats intercommunaux de bassins Versants ;*
- *Les communautés de communes et les collectivités en charges des compétences milieux aquatiques.*

A noter : la Fédération adhère à :

- *Bretagne Grands Migrateurs ;*
- *L'Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne ;*
- *La Fédération Nationale pour la Pêche en France.*

Enfin la Fédération siège à certaines instances institutionnelles :

- *Commissions Locales de l'Eau des SAGE de la Vilaine, du Couesnon, de la Sélune, de la Rance et des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne ;*
- *Comité de Gestion des Poissons Migrateurs ;*
- *Comité de Bassin Loire-Bretagne ;*
- *Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;*
- *Comité Régional des Carrières ;*
- *Comité de Gestion de la ressource en eau.*

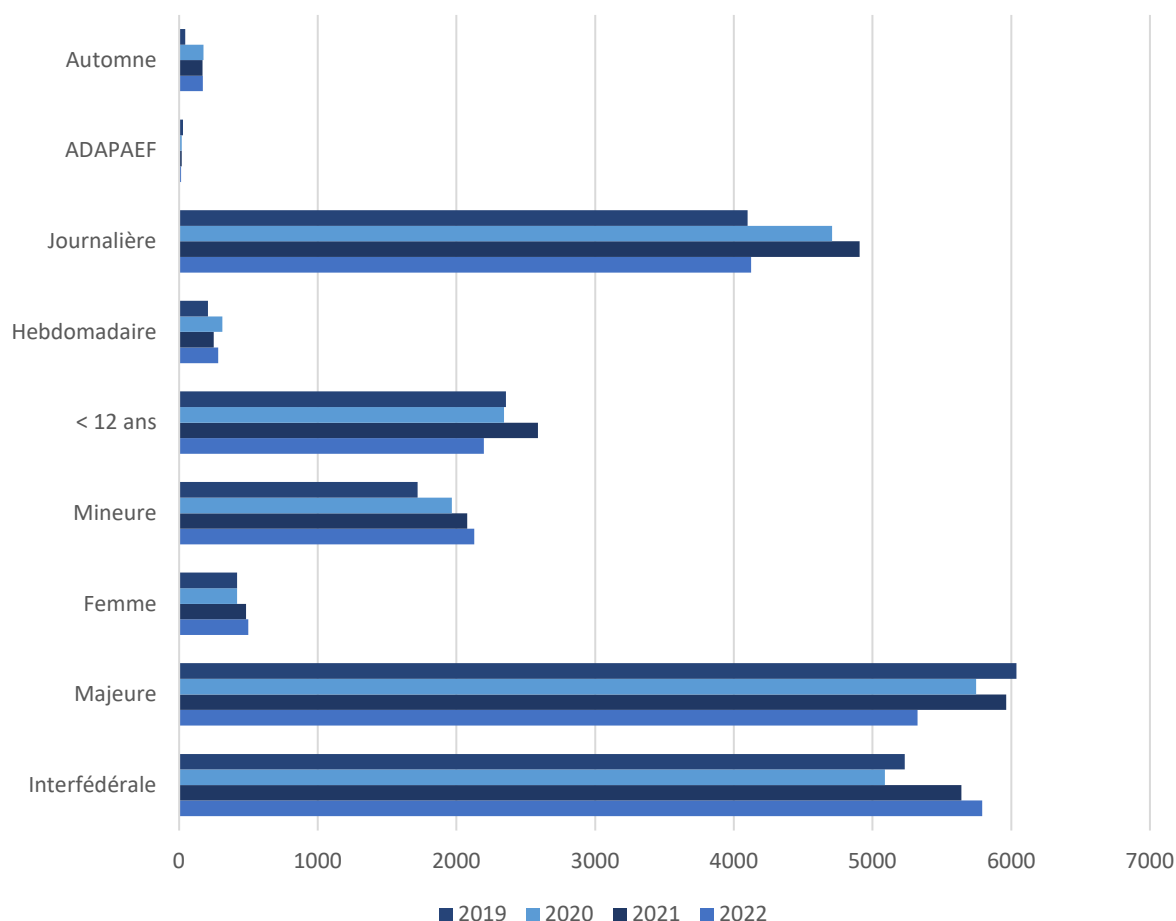


Les chiffres clés de 2022



20 536 adhérents
21,1% de moins de 18 ans (4 327)

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PÊCHEURS ENTRE 2019 ET 2022



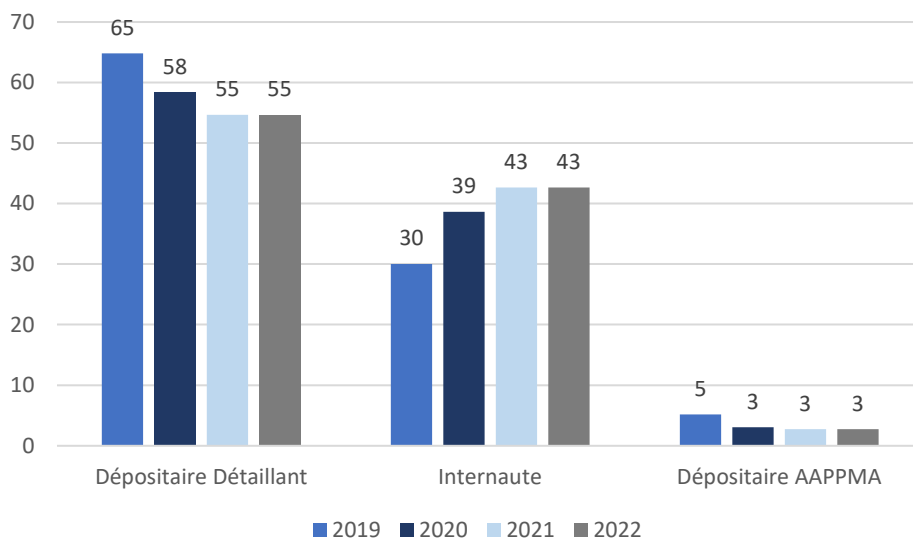
On constate une baisse globale de 6,4% sur l'ensemble des cartes, avec un retour des ventes au niveau de 2020 et au-dessus de 2018 et 2019. La vente des cartes automne se stabilise autour de 170 adhérents depuis quelques années. La hausse de près de 6% des cartes mineurs est une bonne nouvelle et marque le fruit des nombreux événements proposés par la Fédération envers les jeunes pêcheurs, qui constituent encore cette année plus de 21% de l'effectif total des adhérents.



Vente en ligne



REPARTITION PAR POINTS DE VENTE (EN %)



Les acquisitions de cartes de pêche se font toujours majoritairement chez les dépositaires (11 243 / 20 536 produits). Après plusieurs années de progression, cette part reste cependant stable en 2022.



Les grandes dates de 2022

VIE ASSOCIATIVE ET GRANDES DECISIONS

MARS

Election du Conseil d'Administration de la Fédération.



SEPTEMBRE

Réunions de secteurs/mise en place de fiches actions.



OCTOBRE

Création d'un pôle expertise et ingénierie à la Fédération.



EVENEMENTS & MANIFESTATIONS

JUIN/OCTOBRE

Création du club « Pêches 35 Compétitions » et 3^{ème} édition du Carna Tour au format FFPS



JUIN

Fête de la pêche à Hédé-Bazouges.



OCTOBRE

Rencontres Halieutiques Bretonnes sur l'étang de Boulet.



Présidents des AAPPMA

PRESIDENT(E)S DES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE DE 2022 A 2026

AAPPMA	Président(e)	
Aff, Combs et Canut	Jean-Paul	BELLIER
ADAPAEF	Jean-Paul	BROHAN
Barrages Chèze et Canut	Fabrice	VICTOR
Gaule Antrainaise	Bernard	ALINE
Gaule Bréalaise	Jean	AUBIN
Gaule d'Amanlis	Jean-Yves	DIOT
Gaule d'Iffendic	Loïc	PRUAL
Gaule Guerchaise	Daniel	SIMON
Gaule Montreuillaise	Alfred	ANDRE
Gaule Mordellaise	Jérémy	GRANDIERE
Gaule Pacéenne	Jean-Marie	IZABEL
Gaule Vitréenne	Daniel <small>(Thierry SAUVAGERE de mai à décembre 2022)</small>	GANDON
Moulinet de Dinard	Sylvie	SINAY
Pêcheurs de Gaël	Pascal	TOQUET
Pêcheurs de la Mée	Alain	CHOQUET
Pêcheurs de l'Etang d'Ouée	Jean-Pierre	CHATELLIER
Pêcheurs sportifs de Rennes	René	LUCE
Perche Montfortaise	Patrick	LECONTE
Semnon Martignolais	Frédéric	MOUSETTE
Syndicat des Pêcheurs de Redon	Jean-Luc	ASSAILLY
Truite Briçoise	Jean-Michel	BERTHELOT
Truite Louvignéenne	Rémy	CHALOPIN
Truite Pleine Fougèraise	Stéphane	COUSTOU
Truite Tamoutaise	Yorick	POUSSIN
Union des Pêcheurs de Bain	Fernand	CHEVREL
Union des Pêcheurs de Rennes	Patrick	BOUGET

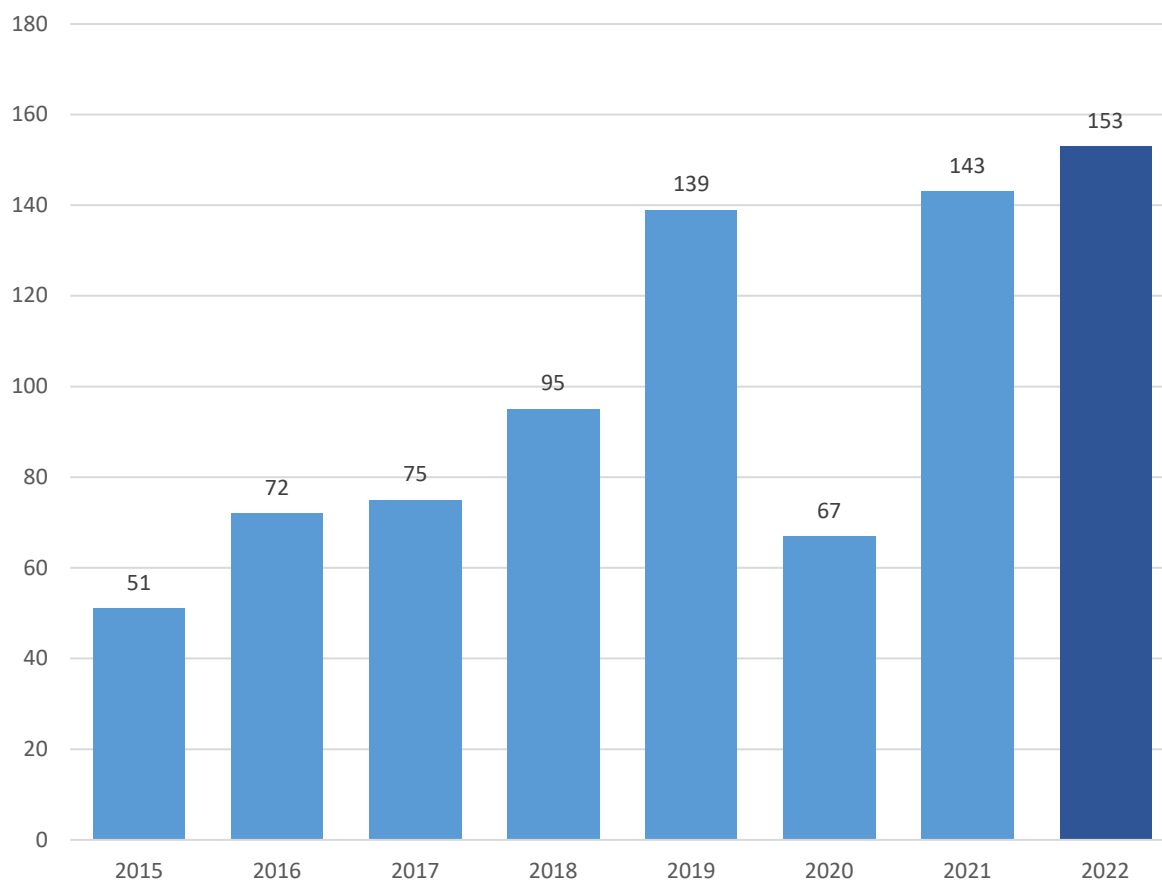


Pôle Réglementation et contentieux



INFRACTIONS ET TRANSACTIONS CIVILES

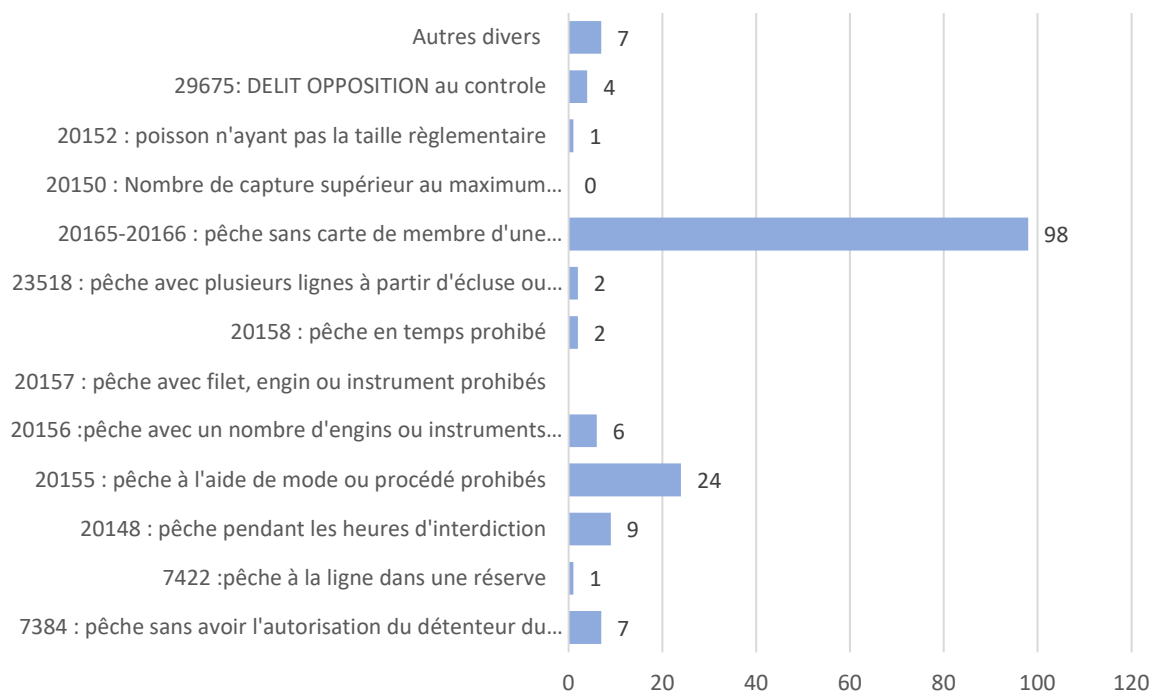
EVOLUTION DU NOMBRE DE PV DE 2015 A 2022



Bilan 2022 = 153 PV

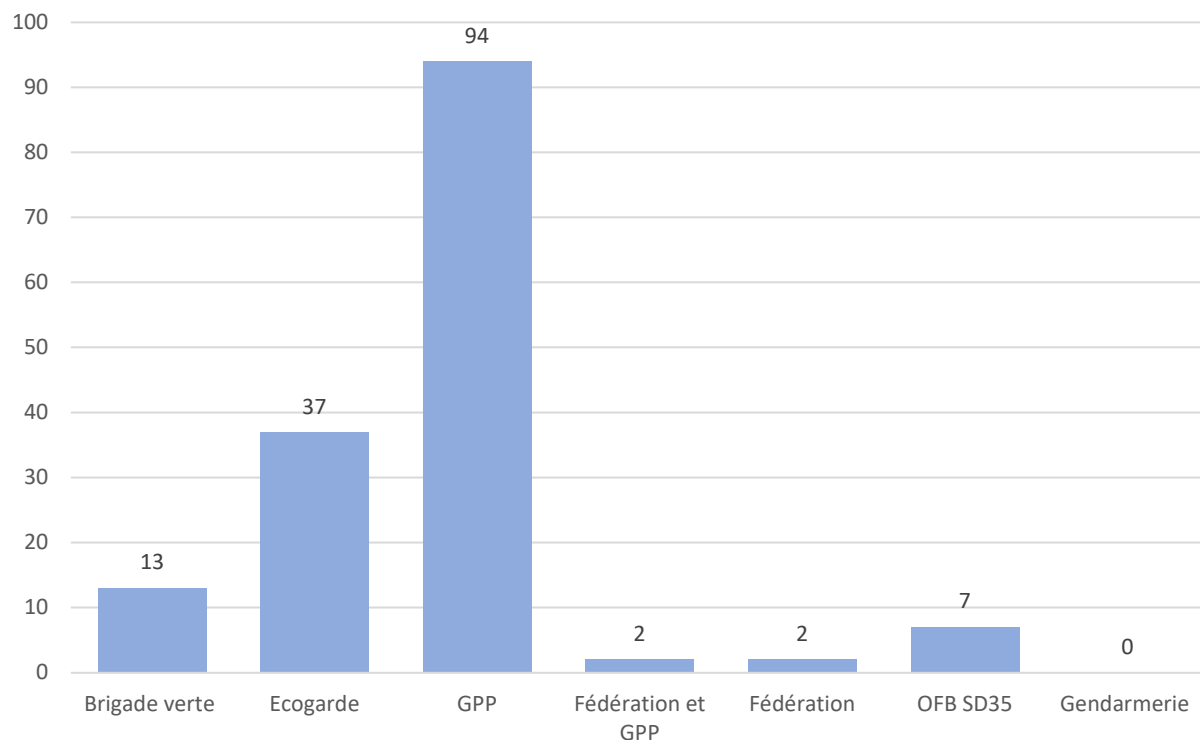


TYPE D'INFRACTIONS RELEVÉES

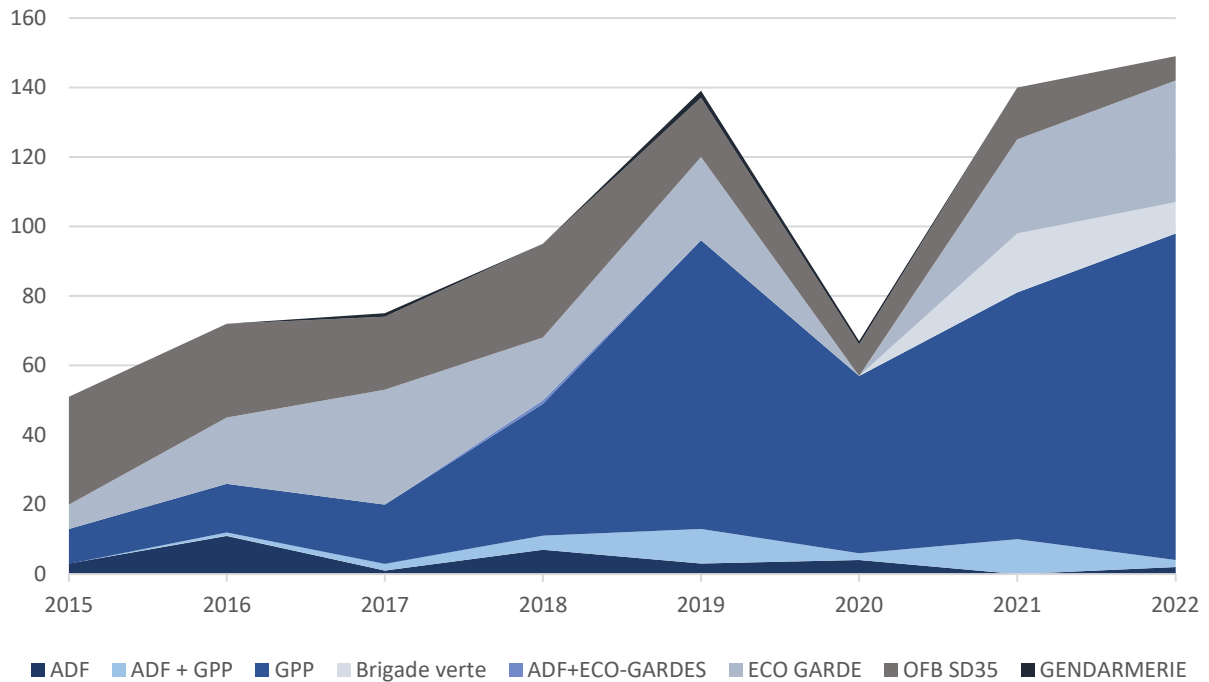


Bilan 2022 = 171 infractions relevées (plusieurs infractions possibles par PV)

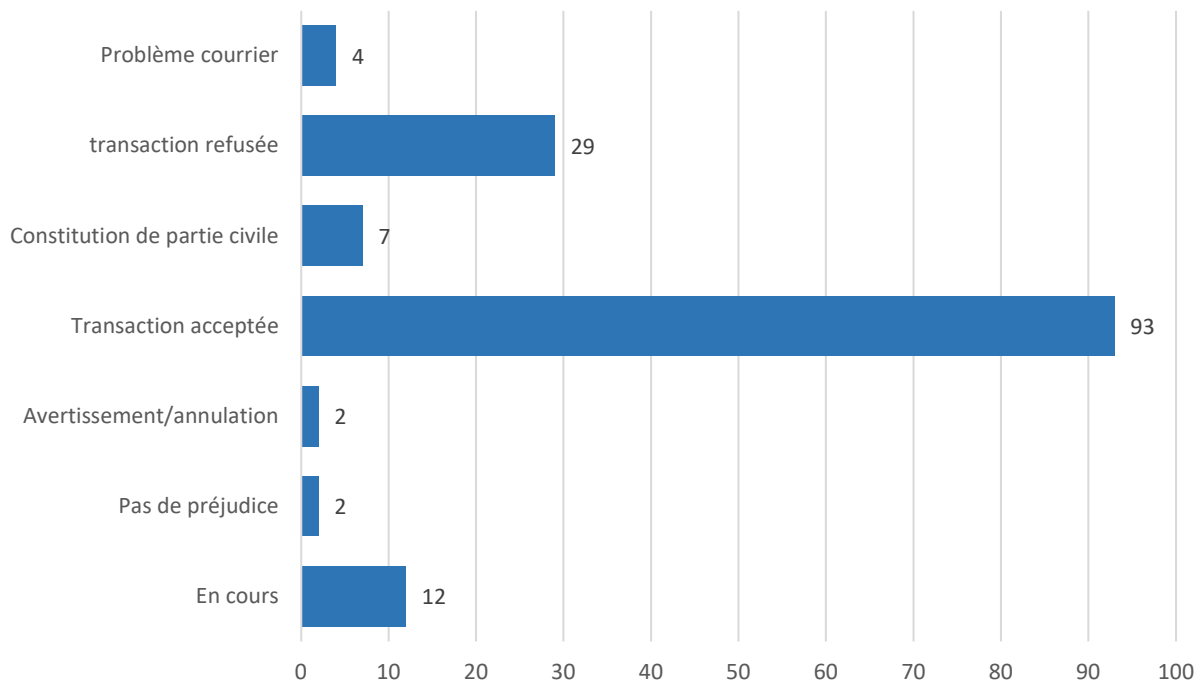
BILAN PV 2022 PAR SERVICE VERBALISATEUR



BILAN PV PAR SERVICE DEPUIS 2015



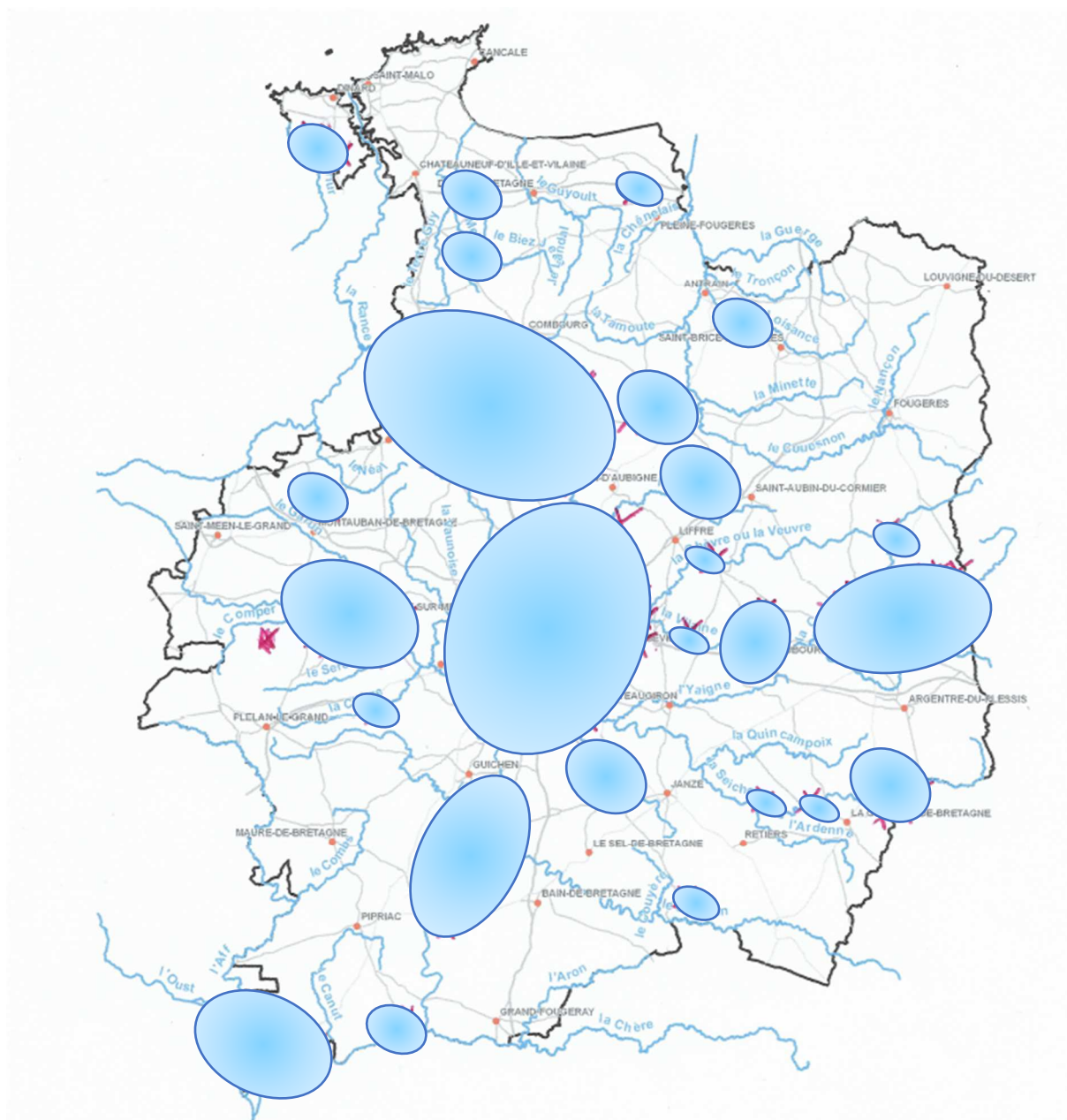
BILAN TRANSACTIONS CIVILES 2022



Attention, ne présage pas des poursuites pénales pouvant également être décidées par ailleurs par l'Officier du Ministère Public.



LOCALISATION DES PV PAR SECTEURS



POLLUTIONS ET CONTENTIEUX

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTRE L'ARRÊTE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUCTION D'UNE USINE BRIDOR A LIFFRE

Le 28 octobre 2022, la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine, assisté par son Conseil Me Thomas Dubreuil, a déposé un recours administratif s'opposant au projet de construction d'une usine BRIDOR à Liffré. *La Fédération s'était exprimée par deux fois sur le sujet : en réunion de concertation en 2021 et par un avis déposé au cours de l'enquête publique au printemps 2022. L'étude du projet a révélé de nombreux manquements, en particulier sur le déroulement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », et l'inventaire des zones humides : l'avis de la Fédération déposé à l'enquête publique était donc défavorable. Les points principaux motivant cet avis défavorable sont les suivants :*

- Une approche générale des enjeux inadaptée aux attentes et au contexte plus global de changement climatique, et une évaluation minimisée des impacts.
- Une application du volet « Evitement » de la séquence ERC faussée car non étayée par une étude diagnostic comparative et basée sur des données erronées.
- Le non-respect du principe de non dégradation des Masses d'Eau du fait de l'absence d'évaluation de l'impact du projet sur les masses d'eau, en particulier sur le paramètre déclassant de l'hydrologie.
- Le doute persistant sur l'exhaustivité de l'inventaire des zones humides inventoriées sur l'emprise du projet et le risque induit d'un dimensionnement minimisé des mesures de réduction et surtout de compensation.

Le projet ayant été autorisé par arrêté préfectoral en date 1^{er} juillet 2022, la Fédération, considérant les enjeux visés comme primordiaux, a donc décidé de mener un recours administratif contre de projet. La procédure est actuellement en cours d'instruction

POLLUTIONS

De nombreux signalements de pollution ont été transmis à la Fédération et ont fait l'objet de déplacements et de constats et de transmission aux services de police de l'eau par les agents de la Fédération : sur un petit affluent du Canal d'Ille-et-Rance à Dingé et sur la Flume en mai 2022 sans mortalités piscicoles, sur un petit affluent du Meu et sur l'Aff, également sans mortalités piscicoles constatées. Des rejets chroniques ont également été signalés comme sur le secteur de Vignoc ou de Saint Aubin d'Aubigné. Certaines pollutions, comme sur le ruisseau du Thouru ont provoqué des mortalités, mais sans que l'origine de la pollution puisse être déterminée.

En revanche une procédure est en cours pour une pollution survenue sur le Chevré en juin 2022, ayant entraîné des mortalités piscicoles.



Pôle Développement

MAISON PÊCHE ET NATURE

PROGRAMMES D'ANIMATION GRAND PUBLIC

Des programmes d'animation pour le grand public ont été mis en place pendant les vacances de printemps, d'été, d'automne et d'hiver.



A la demi-journée, journée ou sous forme de stages, ces animations ont fait le plein. Près de **140 personnes** y ont participé.

CENTRES DE LOISIRS

330 personnes, issues de structures de tout le département, ont participé à ces animations (principalement d'initiation à la pêche au coup).

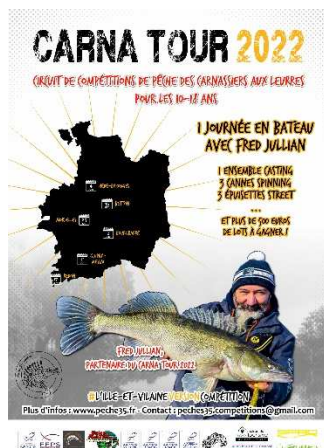


ATELIERS PÊCHE NATURE

2 Ateliers Pêche Nature (8-12 ans et 12-16 ans) ont été animés chaque semestre. La MPN a en outre accueilli un stagiaire en formation BP JEPS pêche de loisirs afin de mettre en place un APN supplémentaire pour les seniors.



CARNA TOUR

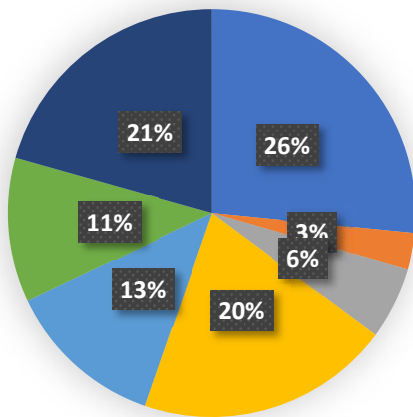


Le club « Pêches 35 Compétitions », créé début 2022 à l'initiative de la Fédération, a organisé en 2022 la troisième édition du Carna Tour, circuit de compétition de pêche des carnassiers pour les 10-18 ans. Le circuit s'est ainsi déroulé pour la première fois au format FFPS (Fédération Française des Pêches Sportives). Le Carna Tour 2022 a de nouveau rencontré un grand succès en attirant 35 jeunes pêcheurs d'Ille-et-Vilaine et des départements alentours.



Pôle Milieu

REPARTITION GENERAL DE L'ACTIVITE DU PÔLE MILIEUX



- Etudes et suivis espèces aquatiques
- Etudes restauration milieu (hors Contrats territoriaux)
- Travaux milieu (hors Contrats territoriaux)
- Accompagnement contrats territoriaux volet MA, politiques territoriales (SAGE, COGEPOMI etc..)
- Suivis et appui technique travaux MA (Contrats territoriaux)

L'activité du pôle milieu en 2022 balaye différents domaines, dont quelques opérations sont résumées ci-après.

SUIVIS BIOLOGIQUES

Les suivis biologiques réalisés par la Fédération concernent les espèces anguille, saumon, lamproie marine, truite et brochet.

TRUITES



Un réseau de pêche électrique est déployé chaque année sur une quinzaine de stations pour suivre l'état des populations de truites naturelles sur les bassins salmonicoles du département. En 2022, en raison de la sécheresse et des assecs de nombreux petits cours d'eau, seules 6 stations ont pu être échantillonnées sur le bassin du Couesnon. Sur ce bassin, relativement épargné par les assecs, les résultats sont plutôt bons, en particulier sur les ruisseaux du Bois Ganier et du Gué Perou.



SAUMON ATLANTIQUE

Le suivi des stocks de saumon atlantique est réalisé par des pêches électriques de juvéniles de saumons en septembre (Indices d'abondances). L'année 2022 se caractérise par des résultats, globalement moyens à mauvais sur le bassin, et sont, comme chaque année, contrastés : la Loysance reste la plus importante, bien que modérée et légèrement en dessous de sa moyenne, comme sur le Tronçon et le Nançon. Le Couesnon affiche des résultats faibles, voir nuls sur certaines stations, traduisant probablement des conditions de survie estivales plus délétères que sur les affluents. En effet, en 2022, les conditions hydrologiques ont été contrastées, avec des débits hivernaux plutôt favorables à la migration et à l'accès aux zones de frayères, mais des conditions d'étiages précoces et prolongés, très sévères, qui n'ont pas favorisé la survie estivale. La production reste très variable d'une année sur l'autre, marquant la persistance des problématiques de continuité sur certains axes, ainsi qu'une qualité moyenne et perturbée des milieux. La population, bien en place, reste encore fragile.

LAMPROIE MARINE



L'année 2022 se caractérise par une intensité moyenne de migration, rompant la série de 5 années consécutives en « très faible intensité ». Le nombre de frayères en 2022 sur le Couesnon et la Loysance s'établit à 240. Au regard des résultats des années précédentes, la migration de l'année 2022 peut être qualifiée de moyenne à bonne, au niveau des meilleures années observées avant 2016. Les résultats de 2014 à 2016, apparaissent comme exceptionnels, sans que l'on puisse en expliquer l'origine.

Le front de colonisation est contraint au niveau du Moulin de Quincampoix sur le Couesnon et du Moulin de la Châtière sur la Loysance, ce qui le situe à moins de 40% de son potentiel. Ces ouvrages ne sont franchis qu'exceptionnellement lorsqu'une forte intensité de migration est combinée avec des conditions de débits soutenus.

ANGUILLE

En 2022, les suivis ont concerné la Seiche et l'Aff. En 2022, **les effectifs d'anguilles sont en progression mais restent très faibles**, en particulier vers l'amont des bassins où le nombre d'individus chute rapidement, comme en 2009, 2016 et 2020. La diminution des petite anguilles vers l'amont **traduit un vieillissement continue de la population et un déficit global et récurrent en recrutement de jeunes individus**, restant cantonnés dans les zones aval du bassin de la Vilaine, loin d'être saturées. Cependant, **l'amélioration du front de migration constatée en 2020 semble s'être maintenue en 2022, mais montre des signes de fragilisation au cours du temps**. Concernant le **bassin de l'Aff**, seule la station située au Moulin de Sixt a fait l'objet de nouvelles pêches au regard de la chute drastique des



effectifs d'anguilles constatée en 2021. Malgré une légère amélioration observée sur cette station, les résultats restent très faibles en comparaison avec les années 2014 et 2018.

Sur le Couesnon, où les anguilles sont suivies depuis 2008, les **effectifs d'anguilles diminuent fortement vers l'amont du bassin**. La zone de colonisation active caractérisée par la présence des individus de moins de 150mm semble limité à une 40aine de km de la mer, ce qui révèle la **persistance de difficultés migratoires sur le bassin**. Le front de zone de colonisation active semble stable depuis 2015, mais le déficit récurrent de recrutement le fragilise, et entraîne un vieillissement de la population sur l'amont du bassin.



Sur les petits fleuves côtiers des marais de Dol, la Fédération mène depuis 2018 un suivi du recrutement en anguilles à l'aide d'engin de captures passifs, les Flottangs. A l'issu du suivi de ces 5 dernières années, **l'effet des aménagements d'amélioration de la continuité sur les ouvrages est bien visible**, en particulier sur le Canal des Allemands, le Cardequin et la Banche. En 2018, le Guyoult étant le seul cours d'eau à bénéficier d'un dispositif de franchissement, il était très logiquement le contributeur principal (à près de 70%) au recrutement en anguilles des bassins du Marais de Dol de Bretagne. Au final, au bout de 5 années de suivi, on peut constater que les contributions des 4 cours d'eau sont plus équilibrées, et plus en rapport avec la taille des bassins versants, (Banche et Cardequin étant les plus petits). La Guyoult, de taille équivalente au Biez-Jean

(Canal des Allemands), semblent ces dernières années avoir une moindre contribution au recrutement, ce qui peut être la marque d'un estuaire moins « attractif » pour les civelles, où d'un taux d'exploitation par la pêche professionnelle plus important. Les flottangs s'avèrent être un outil efficace pour évaluer les conditions de franchissement d'un ouvrage par les très jeunes anguilles, en zone aval des cours d'eau. Durant ces 5 années de suivi, ils ont permis de **mettre en évidence l'efficacité des aménagements de franchissement mis en place sur les exutoires à la mer des 4 cours d'eau échantillonnés**, ainsi que les effets négatifs immédiats de l'ouverture tardive des cales ou des vantelles (cas du Guyoult 2021). Ils permettent également de mesurer l'effet « accumulation » des anguilles en pied d'ouvrage lorsque celui-ci ne permet pas le franchissement.

Le recrutement reste globalement très insuffisant pour permettre un renouvellement du stock et la production de géniteurs. La population d'anguilles, en particulier sur l'amont des bassins est vieillissante voire relictuelle. **L'espèce anguille est toujours en danger d'extinction.**



RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une partie de l'activité se concentre toujours sur l'accompagnement des collectivités territoriales (Syndicat de BV, communauté de commune et établissement publique territorial du bassin de la Vilaine) dans leurs programmes de restauration des milieux aquatiques. Avec seulement 3 % des bassins versants atteignant le bon état écologique et avec des ambitions nettement en hausses pour la réalisation des programmes de restauration (cours d'eau, zones humides, tête de BV...), la Fédération s'était vue confier en 2021 la mission d'accueil d'un nouveau poste en préfiguration d'une mission de type cellule ASTER (**A**ssistance et **S**uivis de **T**ravaux **E**n **R**ivière). A noter que l'année 2022 a donc été marquée par l'arrivée d'un nouvel agent, Sébastien CHERUY, au sein du Conseil Départemental afin de renforcer l'appui technique opérationnel apporté sur le territoire Breillien.



De nombreuses politiques territoriales, en complément des CTMA, viennent enrichir les réflexions et les ambitions pour la préservation des milieux aquatiques et de sa biodiversité associée. Tout naturellement, la Fédération de pêche y est très étroitement impliquée et essaie de peser dans les orientations stratégiques de ces instances politiques (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Conférence sur l'Eau, Breiz Biodiv...)



Depuis plusieurs années, la Fédération s'est particulièrement investie dans la gestion et la sauvegarde des marais. Ce choix ambitieux passe par une politique d'acquisition dans un objectif de maîtrise foncière au service de la préservation de la Biodiversité. Bien évidemment les pêcheurs trouvent tout leur intérêt en mettant en avant le brochet et plus particulièrement sa reproduction au centre des préoccupations. En effet, Le brochet est reconnu comme une espèce bio-indicatrice d'un bon état de conservation de cet écosystème. En d'autres termes, la possibilité pour cette espèce d'accomplir son cycle de vie témoigne de la bonne fonctionnalité écologique des marais, et donc toutes les actions mises en œuvre au profit de cette espèce sont bénéfiques à de très nombreuses autres dont certaines sont rares et menacées. 2022 a été marquée par l'acquisition de plus de 18ha dans un nouveau marais de la basse Vilaine (Marais de Rosidel). Ce nouveau territoire ne laisse pas pour autant à l'abandon les engagements pris sur le marais de la Roche du Theil. Plus de 7 ha ont fait l'objet d'un entretien spécifique de la végétation pour optimiser et conforter la gestion de cet écrin de nature. Enfin plusieurs suivis du brochet sont réalisés en sortie des marais bénéficiant actuellement d'une gestion des niveaux d'eau afin d'évaluer le succès de leur reproduction.

Ce rapide tour d'horizon n'est qu'un aperçu des activités accomplies au sein du pôle milieu. Ces trois axes de travail ne doivent pas cacher la diversité des missions sur les politiques de préservation des Milieux aquatiques portées par la Fédération. De l'accompagnement à la carte de nos AAPPMA en



passant par les suivis de nos populations piscicoles, bien d'autres exemples pourraient venir compléter la projection d'un travail résolument tourné vers une gestion durable de notre ressource pour le plus grand plaisir de la pratique de notre loisir

CREATION D'UN PÔLE EXPERTISE ET INGENIERIE

De par son implication historique et son rôle dans les dynamiques du territoire Bretilien, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine est reconnue pour ses compétences techniques dans l'ensemble des projets de restauration des milieux aquatiques. Au vu des enjeux de restauration des milieux et des besoins croissant sur le département, la FDPPMA35 développe une nouvelle activité « d'expertise et d'ingénierie » par la mise à disposition d'une compétence opérationnelle au service des acteurs du territoire. Afin de mener à bien cette nouvelle activité, la FDPPMA35 a créé un poste permettant d'offrir une qualité d'expertise et d'ingénierie dédiée aux projets de gestion et de restauration par la production d'un travail supplémentaire au service des milieux aquatiques. Cette mission est réalisée sous la forme de prestations indemnisées, pour couvrir les frais engagés par la Fédération.



Le pôle expertise et ingénierie de la FDPPMA35 possède une expertise technique et scientifique dans les domaines de la restauration des milieux aquatiques, de l'hydromorphologie, de la continuité écologique, de l'hydrobiologie, de la maîtrise d'œuvre et des suivis scientifiques. De par son implication historique et sa connaissance du territoire, la FDPPMA35 possède des compétences spécifiques aux têtes de bassins versants, zones à fort enjeux écologique. C'est pourquoi la FDPPMA35 peut préconiser des solutions techniques de

qualité, pragmatiques, ambitieuses, transversales et adaptées à la réalité du terrain.

Le public intéressé par ce service est extrêmement varié : collectivités (EPCI, EPTB, communes, Département, Région...), associations, particuliers ou entreprises privées. Ces missions continuent d'accentuer et de renforcer la dynamique de travail en étroite collaboration avec les partenaires techniques, financiers, les services de l'état et les élus territoriaux. Ces missions prennent différentes formes :

- Prestation pour formation/sensibilisation sur les milieux aquatiques et la restauration en fonction des demandes des collectivités ou d'autres organismes : La Fédération a déjà réalisée à plusieurs reprises des journées de sensibilisation à la restauration des milieux aquatiques durant l'hiver 2022, notamment à destination d'entreprises de travaux publics, de paysagistes et d'étudiants. D'autres journées de ce type sont prévues pendant l'année 2023, notamment auprès d'agriculteurs engagés dans des démarches vertueuses ;





- Prestation pour la réalisation d'études de projets de restauration : La Fédération a été sollicité pour la définition de projets ambitieux de restauration des milieux aquatiques et pour le montage technique de dossier réglementaire « Loi sur l'Eau », notamment pour le compte de Rennes Métropole, de Eaux-et-Vilaine, du Syndicat Chère-Don-Isac, de l'association Bretagne Vivante et de la communauté de communes Saint Méen-Montauban ;

- Maitrise d'œuvre et encadrement des entreprises : La Fédération assurera cet été le suivi en phase chantier de certaines études qu'elle porte depuis le printemps 2023.

- Prestation pour la réalisation d'études de projets de restauration : La Fédération a été sollicité pour la définition de projets ambitieux de restauration des milieux aquatiques et pour le montage technique de dossier réglementaire « Loi sur l'Eau », notamment pour le compte de Rennes Métropole (remise en état d'anciennes lagunes et reméandrage de cours d'eau à Vezin), de Eaux-et-Vilaine (remise à ciel ouvert d'un ruisseau dans le centre bourg d'Etelles), de la commune de Baulon (restauration d'un cours d'eau associé à la coulée verte du centre bourg), de Bretagne Vivante (étude hydrologique d'habitats humides) et de la communauté de communes Saint Méen-Montauban (restauration d'une zone humide à Irodouër).

- Maitrise d'œuvre et encadrement des entreprises : La Fédération assurera cet été le suivi en phase chantier de certaines études qu'elle porte depuis le printemps 2023, notamment les projets d'Etelles et d'Irodouër.

